



Édition 2009

# Bulletin municipal

## Saint Pal de Senouire



## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute. N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.

## BULLETIN MUNICIPAL

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal a décidé la création d'un bulletin d'informations municipal annuel qui paraîtrait durant l'été. Il sera ouvert aux associations.

## TRAVAUX AMENAGEMENT BOURG

Le difficile dossier de l'aménagement du bourg a été examiné à plusieurs reprises par le Conseil Municipal. La complexité du projet, le coût élevé des travaux, ont entraîné une réflexion approfondie pour limiter la dépense et les conséquences sur la fiscalité communale et sur les autres projets communaux.

Un premier appel d'offres avait été déclaré infructueux. Un 2ème appel d'offres a été lancé puis étudié par la commission communale. Suite aux travaux de la commission et de ses conclusions exposées par le maire, le Conseil Municipal a décidé de demander de nouvelles aides.

L'état des finances communales ne permettait pas de lancer des projets onéreux et excessifs. Le Conseil Municipal, soucieux d'une gestion saine et réfléchie, a proposé un aménagement du bourg plus simple et plus classique.

## ETUDE DU DOSSIER

Les devis reçus en Mairie ont été longuement étudiés.

Gilles Grenier du Cabinet d'Études CETI (Maître d'œuvre) a précisé les points techniques. Le Conseil Municipal a discuté de tous les éléments : détails estimatifs, bordereaux de prix, techniques, différentes options de réalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité la proposition des STPP et EUROVIA.

Les entreprises non retenues ont été prévenues par courrier et un complément d'informations a été transmis suite à la demande d'une entreprise.

Le Cabinet CETI a été chargé de lancer la procédure administrative.

Une réunion publique a été organisée pour présenter le projet aux habitants de la Commune.

## ENTREE DE LA MAIRIE

De nouveaux devis ont été demandés pour compléter le projet par la création d'une rampe d'accès et d'une porte aux normes «handicapés» pour la mairie.

M. le Maire a été chargé de faire effectuer les travaux de reprise suite à l'installation de la porte normes «handicapés». L'entreprise retenue devra de plus se charger de repeindre les menuiseries de la Mairie (fenêtres et volets).



## L'EXECUTION DES TRAVAUX

- Visite sur place de M. Porte Architecte des Bâtiments de France.
- Un état des lieux a été établi par un huissier.
- Une entreprise a été retenue pour la fourniture et la pose des menuiseries de l'entrée de la Mairie.
- Des devis ont été demandés pour la pose et la fourniture des gardes corps de la rampe destinée à l'entrée de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.
- Commande d'une pierre taillée pour le linteau de la porte élargie de la Mairie.
- Suite à une requête, il est précisé que tous les murs prévus dans le dossier d'aménagement des rues et de la place du Bourg sont implantés sur le domaine public (voies communales et accotements).
- Fourniture et pose des tuyaux d'eau potable et d'assainissement du seul bâtiment non équipé au Bourg en prévision d'une éventuelle vente.

## FIN DE TRAVAUX LE BOURG

Le Conseil Municipal a déploré les défauts de réalisation de l'enrobé au bas du village. L'entreprise est contactée pour apporter des solutions et remédier à ces erreurs de réalisation.

Les travaux d'élargissement de la porte de la mairie ont été terminés par l'entreprise ALMA, jeune artisan installé sur notre Commune au village du Chomet. Ces finitions ont été parfaitement réalisées.

## LES FINANCEMENTS

- CG2D : Suite à la demande du Conseil Municipal, la Communauté de Communes de la Chaise Dieu a accepté un avenant au CG2D : les fonds prévus pour la rénovation de l'ancienne assemblée (projet en suspens) sont reversés au projet du réaménagement du bourg. Cette somme de 2 901 euros s'ajoute aux 26 202 euros déjà inscrits.
- DGE : 30 069 euros
- RESERVE PARLEMENTAIRE : 15 000 euros

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à M. Jean Proriol, député de Haute Loire, pour l'aide financière apportée au titre de la réserve parlementaire.

- SUBVENTION AMENDE DE POLICE : 6 950 euros (montant estimé)
- TOTAL DES AIDES : 81 122 euros
- DEPENSE ESTIMEE actuellement à 165 548 Euros HT.

## STATIONNEMENT AU BOURG

Le projet d'aménagement de stationnements au bourg et d'amélioration de la sécurité peut faire l'objet d'une aide au titre des amendes de police.

Les contraintes actuelles sont les suivantes :

- Stationnement anarchique, manque de lisibilité.
- Manque d'emplacements au centre du bourg, ce qui a pour conséquence le stationnement gênant des véhicules le long de la route départementale n°4 qui est très étroite, bloquant parfois le passage des poids lourds.
- Carrefour de deux rues communales sous la mairie très dangereux.

Le projet comprend :

- Réorganisation de l'espace pour le stationnement, matérialisation ou délimitation de celui-ci, soit par marquage au sol ou pose de bordures de rive.
- Fermer la sortie de la rue dangereuse, donc supprimer une zone accidentogène.
- Assurer la circulation et le stationnement en sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a sollicité une aide au niveau le plus élevé possible au titre des amendes de police auprès du Conseil général.





## PANNEAU D’AFFICHAGE COMMUNAL

Dans la préparation de l’aménagement de la place de la Mairie et de l’église, un panneau d’affichage communal a été commandé en 2005 pour un montant trop important pour la Commune de 1 511 euros. Le Conseil Municipal regrette qu’à cette époque ce projet n’ait pas été plus approfondi et discuté dans l’équipe municipale. Il s’avère que le panneau choisi ne s’harmonise pas avec le cadre de l’entrée de l’église ni avec les aménagements de qualité prévus devant la Mairie. Sa taille trop importante et son style moderne pourraient choquer.

L’équipe municipale actuelle, dans un souci d’économie et d’intégration visuelle près d’une église classée, aurait souhaité négocier un échange avec le fournisseur. Cela n’a pas été possible la livraison étant beaucoup trop ancienne.

## FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal remercie Mmes Vessayre et Royon pour les plantations faites sur la place.

## PANNEAU MAIRIE

Il est décidé l’achat d’un panneau MAIRIE à installer sur le mur. L’ancien panneau déposé lors des travaux n’a pas pu être remis à cause de sa vétusté.

## NETTOYAGE MAIRIE

Suite aux travaux de création d’une porte aux normes «handicapés» une équipe de bénévoles a procédé à un premier nettoyage de la Mairie. Remerciements à Elise Giroux, Gérard Fouillit et Mireille Beyssac.

## TRAVAUX

## MASSIF COMBRES VEDIERES CLERSANGES

Le projet de mise aux normes des voies forestières a été transmis par l’ONF pour l’obtention de subventions d’Etat et du FEDER (Europe).

Le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de consultation des entreprises. Les travaux seront réalisés en 2009.

Les services de l’O.N.F. ont été chargés de l’organisation de la consultation des entreprises.

Une réunion sur le terrain a permis de préciser le dossier avec les responsables de l’O.N.F.

## APPEL D’OFFRES

Suite aux travaux de la Commission d’Appel d’Offres, le Conseil municipal a retenu :

Lot n°1 : terrassement pour remise aux normes des chemins forestiers : entreprise SOULIER (Saint Paulien)

Lot n°2 : fourniture et pose de coupées d’eaux pluviales : entreprise Reverdo (Eglissoles)

Le montant des travaux est de 78 372 euros HT.

Les aides obtenues auprès de l’Etat (Ministère de l’Agriculture et de la Pêche) et de l’Union Européenne (FEADER) s’élèvent à 52 860 euros.

Le Conseil Municipal arrête les travaux annexes à prévoir en même temps que ce projet :

Patte d’oie avec la RD 22 (entreprise Soulier)

Pose et fourniture de coupées d’eau sur chemin de Védières (entreprise Reverdo)

Les travaux ont débuté par une opération d’élagage.

Les entreprises Reverdo et Soulier vont intervenir et le chantier devrait être terminé à l’automne 2009.

Des bois coupés sont encore entreposés sur l’emprise des chemins. Les propriétaires et les scieries sont priés de dégager les chemins avant le début des travaux de terrassement (15 juillet 2009).

Le suivi du chantier (réunions hebdomadaires et contrôle journalier) est organisé.

## VOIRIE COMMUNALE

## EMPLOIS PARTIELS

Après étude des différentes propositions le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Chambon (moins disante) pour la réalisation des emplois partiels sur la voirie communale. Le bilan des travaux d'emplois partiels a été dressé. Quelques remarques ont été formulées par les Conseillers.

## MOLIMARD

Au village de Molimard les travaux sur la voie d'accès ont été réalisés pour desservir la partie du village de la commune mais aussi la partie qui dessert un administré de la commune de Connangles. Ce chantier a été réalisé sans subvention.



## ELAGAGE

Une nouvelle tranche d'élagage sur les voies de La Farre et de la Bastide a été réalisée.

La campagne d'élagage n'a pu commencer qu'avec l'amélioration des conditions climatiques.

La campagne est terminée. Le Conseil Municipal remercie tout particulièrement Christophe Bard qui s'est beaucoup investi dans ces travaux, Eric Filaire pour l'aide apportée lors de cette opération avec le ramassage des branches et Alain Fouillit pour le prêt d'un tracteur.

## FAUCHAGE DES ROUTES

L'intervention s'est déroulée partout où cela était possible

## INSPECTION PONTS

Dans le cadre de la coopération avec les services de la DDE, les ponts communaux ont

été inspectés. Les ouvrages ont été déclarés en bon état par les techniciens.

Le pont du Breuil a été désensablé.

## ECLAIRAGE PUBLIC AU BOURG

La participation de la Commune pour les travaux 2006 d'éclairage du Bourg s'est élevée à 13 200 euros. Le reste (50 %) est pris en charge par le Syndicat d'électrification. Gilles Vessayre a présenté un projet visant à économiser la consommation électrique. Il s'agit de réguler le temps d'éclairage et d'abaisser la puissance d'éclairage. Cette étude sera précisée et la décision sera prise au cours d'une prochaine réunion.



## TRAVERSEE DE VOIRIE

Sous réserve que soient respectées les prescriptions techniques suivantes à la charge du demandeur, une autorisation de traversée de voirie a été accordée à Serres. (Indication par le demandeur des dates et de la durée des travaux ; sciage du goudron ; remblaiements en grave 0/31,5 ; compactage, pose d'un grillage avertisseur détectable ; remise en état du revêtement).

## CHEMIN LA GRANGE

Le devis (entreprise Soulier) de remise en état du chemin d'accès au village de la Grange a été accepté.

## HIVER 2008/2009

Le bilan de l'hiver est dressé par le Conseil Municipal au niveau déroulement des interventions et financier : déneigement 3 977 euros, sablage : 848 euros.



#### **ARBRES TOMBES**

La Municipalité demande aux propriétaires d'intervenir pour dégager les voies et chemins communaux encombrés par les arbres tombés au cours de cet hiver.

#### **DEMANDE GALLIER**

Une lettre de demande de réfection de voirie au village de Molimard avait été présentée.

La famille Gallier souhaite faire restaurer une maison sur la commune de Connangles. Le chemin d'accès part de la commune de St Pal de Senouire. Contact a été pris avec Connangles. Le Conseil Municipal de cette commune limitrophe a décidé de prendre en charge ces travaux.

#### **DEBROUSSAILLAGE**

Les Conseillers se sont chargés chacun dans leur secteur d'établir les besoins pour cette année.

L'entreprise Malfant a réalisé avec une très grande compétence le débroussaillage des chemins communaux dans les secteurs où cela était nécessaire.

#### **BALAYAGE**

Le balayage des routes communales a été effectué avec efficacité par Christophe Bard avec le tracteur d'Alain Fouillit.

La difficulté de cette opération a amené le Conseil Municipal à s'interroger sur l'achat d'une cuve de ramassage et d'un humidificateur ou d'un éventuel échange de matériel. Affaire à suivre.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas actuellement lancer de nouveau projet d'extension de l'éclairage public dans les villages.

#### **INTEMPERIES**

##### **INONDATION des 1er et 2 novembre**

La Commune n'a pas eu à déplorer de dégâts. Les élus se sont rendus sur le terrain pour le constater.

##### **EPISODE NEIGEUX**

Le Conseil Municipal a fait le point sur les problèmes posés par l'épisode neigeux exceptionnel de l'hiver 2008/2009.

Le déneigement de la voirie communale s'est effectué avec priorité au désenclavement des personnes âgées ou malades.

Le stock de pouzzolane a été reconstitué.

Les conseillers disponibles ont aidé les services d'EDF dans la difficile réparation des lignes.

#### **ECOLES**

##### **COLLEGE LA CHAISE DIEU**

Catherine Pierrot représentera la Commune aux réunions sur le fonctionnement du collège et notamment au niveau de la restauration.

##### **ECOLES PUBLIQUES**

Le Conseil Municipal accorde des aides au fonctionnement pour les écoles d'Allègre et de La Chaise Dieu qui accueillent des enfants de la Commune.

##### **AIDE AUX DEVOIRS**

Le Conseil Municipal a octroyé une aide de 60 Euros pour la participation aux transports de l'Aide aux Devoirs à La Chaise Dieu. (Demande présentée par l'Association des Parents d'Elèves)

#### **INTERCOMMUNALITE**

##### **SICALA**

Le compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage 2008 a été présenté. Fin 2009 des travaux sont programmés sur la Senouire entre la Chapelle Geneste et St Pal de Senouire (15,4 km de rivière)

## OFFICE DE TOURISME

Alain Fouillit représente la Communauté de Commune aux différentes réunions de l'Office de Tourisme de La Chaise Dieu. Un nouveau fonctionnement est à l'étude.

## AMICALE LAIQUE CASADEENNE

Compte rendu des différentes réunions et différents projets de l'Amicale Laïque de La Chaise Dieu

## ASSOCIATION POUR LA VISITE DES MALADES ALLEGRE

Remerciements pour la subvention communale à l'Association pour la Visite des Malades d'Allègre et présentation des activités de l'association.

## ENERGIES RENOUVELABLES

Gilles Vessayre a représenté la commune lors de la visite du salon des énergies renouvelables à Lyon.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

Elise Giroux fait le compte rendu des différentes réunions pour l'action urbanisme dans la Communauté de Communes.

## CIMETIERE COMMUNAL

### CONCESSIONS REPUTEES ABANDONNEES

Suite à la visite de la Commission au cimetière communal, les emplacements déclarés abandonnés ont été repris par la Commune.

La procédure de reprise des concessions déclarées abandonnées touche à sa fin. Rappelons qu'elle a débuté en avril 2002.

Suite aux travaux de la Commission Communale, le Conseil Municipal a dressé la liste des concessions reprises par la Commune.

Ce document est à la disposition du public au secrétariat et sera affiché à l'emplacement habituel.

### FUTURS TRAVAUX

Suite à la procédure de reprises des concessions abandonnées, le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux d'ouverture et fermeture des concessions, la création d'un columbarium et d'un espace cinéraire, et la rénovation d'un caveau communal. De plus un devis pour l'aménagement des allées et apport de gravillons blancs a été demandé aux entreprises spécialisées.

Ces travaux sont programmés pour 2010. Des aides ont été sollicitées.

## NETTOYAGE CIMETIERE

Une matinée de nettoyage du cimetière a été effectuée bénévolement par les conseillers municipaux et les personnes qui ont bien voulu se joindre à eux le samedi 18 octobre.

## VENTE DE CONCESSION

Le Conseil Municipal a accepté la demande d'acquisition d'une concession par la famille Mallet de Hierbettes.



FINANCES

## ROLES SOUS REPARTITION

Les rôles de sous répartition des taxes foncières des villages et des sections sont arrêtés comme chaque année.

## REFUS D'ADHESION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas l'adhésion de la Commune au Comité d'Expansion Economique de la Haute Loire.

## PETIT MATERIEL

Un four micro-ondes a été acheté pour la salle polyvalente et la Mairie.

## ACHATS DIVERS MAIRIE

Pour l'accueil du public à la Mairie, il a été décidé l'achat de 5 chaises et d'un présentoir à plaquettes d'informations.

## INFORMATIQUE

Fourniture et pose par Espace43 de mémoire supplémentaire sur l'ordinateur du secrétariat de mairie.

## EXECUTION BUDGETS AVANT LE VOTE

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2009 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2008.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

Les crédits budgétaires consommés en 2008 sont présentés et approuvés à l'unanimité. (Comptes Administratifs commune, CCAS, section, eau potable, assainissement)

**DGE 2009**

Après avoir rappelé les projets éligibles au titre de la DGE, la Maire est chargé d'inscrire des travaux de rénovation des voies communales : route de la Bastide, route de Lafarre et route de Combelles.

Dans le cadre de l'ATESAT, les services de la DDE ont monté le dossier.

**FCTVA**

Le Conseil Municipal autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**BUDGET 2009**

Le Conseil Municipal a approuvé les budgets 2009 pour la Commune, l'Eau Potable, l'Assainissement, le C.C.A.S. et la Section de Clersanges/Pissis/Molimard/Le Sap.

Les Taux Communaux des impôts locaux sont arrêtés comme suit, soit une augmentation de 2% :

Habitation : 6,72%    Bâti : 6,87%    Non Bâti : 56,56%  
                          Professionnel : 13,73%

**CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Alain Fouillit a présenté le bilan des consommations électriques de la commune.

Les Conseillers Municipaux ont noté l'explosion (+786%) des consommations de l'éclairage public au Bourg suite à l'installation d'un trop grand nombre de lampadaires en 2006.

**DGE 2009**

La 1<sup>ère</sup> tranche de la voie communale n°5 du village de la Bastide au Route Départementale n° 212 a été retenue pour une aide au titre de la DGE 2009.

Les entreprises intéressées devront faire parvenir en Mairie un devis estimatif des travaux de rénovation de la chaussée.

**ACTES DE POURSUITE**

Le trésorier est autorisé, à titre permanent, à émettre des commandements de payer et à

engager les actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres émis.

En cas de situation particulièrement signalée, l'ordonnateur peut à tout moment reprendre sa délégation.

**URBANISME****PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX**

Le Conseil Municipal institue sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics.

**PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX (P.V.R.)**

Une P.V.R. est instituée sur la rue adjacente à la montée principale du Bourg. Le Taux de 100% pour la participation des propriétaires riverains est arrêté.

**BRANCHEMENT EDF**

Un branchement électrique pose problème au Bourg.

ERDF a informé le Maire de sa responsabilité si un problème survenait à cause d'un câble électrique posé à même le sol et qui relie deux bâtiments en traversant des propriétés privées, et surtout un chemin cadastré. Il emprunte aussi une gaine sous la route du cimetière sans autorisation de la Commune.

Suite aux interventions du Maire et une lettre recommandée, une demande de branchement normal a été déposée à ERDF par les intéressés.

**CONTROLE DES HYDRANTS**

A la demande du SDIS (Service de Secours et d'Incendie), le Syndicat des Eaux du Brivadois doit présenter un devis pour réaliser un contrôle des équipements de luttés contre l'incendie.

**GESTION ADMINISTRATIVE****POPULATION LEGALE**

La population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2009 est de 99 habitants

Population municipale : 98

Population comptée à part : 1

**ROLES D'AFFOUAGE**

Sur proposition des ayants droit des sections boisées de la Commune, le Conseil Municipal, sous le présidence de Gilles Vessayre, 1er adjoint, a dressé les rôles d'affouage pour la section de Clersanges/Pissis/Molimard/Le Sap et la section du Sap. Une demande d'inscription

sur les listes a été rejetée après avis des ayants droit des sections.

## INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Pour une inscription sur les listes électorales veuillez vous présenter au secrétariat jusqu'au 30 décembre 2009 dernier jour de la procédure.

## REVISION DES LISTES ELECTORALES

Sur décision de M. le Sous Préfet, M. Alphonse Monatte est désigné délégué titulaire de l'administration (suppléante Martine Missonnier).

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Tribunal Administratif a été saisi par la famille Pachot/Pitiot pour un différent qui l'oppose à la Commune. Le Conseil Municipal a continué ses efforts pour défendre la Commune.

Le jugement a été mis en délibéré le 19 mai 2009.

Par décision du Tribunal administratif de Clermont Ferrand en date du 3 juin 2009, les titres exécutoires du 5 décembre 2007 de 400,90 euros et de 3 165.00 euros à l'encontre de M. Pachot et Mme Pitiot sont annulés. La commune a deux mois pour faire appel de cette décision. Des renseignements seront demandés auprès d'un avocat dans le cadre de l'assistance juridique de l'assurance de la commune.

## PRIVATISATION DE LA POSTE

Le Conseil Municipal se prononce contre la dégradation du service publique de la Poste.

## CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX

Le Conseil Municipal a demandé :

- le maintien des postes existants et la création de postes supplémentaires ;
- l'ouverture des lits d'hospitalisation pour répondre aux besoins des usagers de Haute Loire ;
- l'augmentation du budget de façon pérenne correspondant aux postes, à la prise en charge des usagers, au financement des activités et missions de santé publique indispensables à la population.

## AIDE SOCIALE

### REPAS DES AINES

Le C.C.A.S. a organisé le traditionnel repas de fin d'année des aînés le dimanche 19 octobre 2008 à la salle polyvalente du Bourg.

Les colis pour les aînés n'ayant pas pu participer au repas ont été confectionnés et distribués par les membres du C.C.A.S.



### DEMANDE SUBVENTION ADAPEI

Association Départementale de parents de personnes en situation de handicap mental et de leurs amis

Les actions et activités de l'association sont présentées. Une subvention a été accordée à l'ADAPEI Haute Loire et a été inscrite au budget 2009.

### GALETTES ET VŒUX

La traditionnelle galette s'est déroulée à la salle polyvalente le 11 janvier 2009. Tous les habitants de la Commune étaient invités à ce moment de convivialité.

### DONS AU CCAS

Suite au réveillon organisé à la salle communale, un don de 30 euros a été effectué Suite à la rencontre familiale Lenne/Couton, un don de 30 euros a été effectué.

Le Conseil Municipal remercie ces familles pour ces gestes généreux.

### NAISSANCE

Le Conseil Municipal présente ses félicitations à la famille, aux parents et grands parents de Chloé Pinna, petite fille de Jacques Azibert, conseiller municipal. Un bon d'achat a été offert à cette occasion.



TELETHON



### GITE COMMUNAL

#### GITE COMMUNAL

Le Conseil a décidé de ne pas renouveler pour 2010 l'adhésion aux services des Gîtes de France.



#### DEMANDE DE LOCATION

Alain Fouillit donne lecture d'une demande de location pour l'appartement au dessus de la salle polyvalente.

Avant de donner une suite à cette demande, le conseil a décidé de :

- faire une étude sur les modifications à apporter au logement : chauffage, menuiserie, meubles, etc...
- étude faite et examinée par le conseil municipal, de fixer à une prochaine réunion le montant du loyer.
- de lancer la parution publique de l'offre de location.

#### EAU POTABLE

#### EAU POTABLE LA GRANGE

Le coût de l'alimentation en eau potable du village de la Grange est désormais connu suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres. Ce projet consiste en l'extension du réseau créé sur la Commune de la Chapelle Bertin.

Après contacts avec le Cabinet d'Etudes CETI et le Syndicat des Eaux du Velay, les différentes possibilités sont présentées. Les subventions pourraient atteindre 35 %.

Le Conseil Municipal estimant le coût restant à la charge de la Commune trop élevé, il est décidé de ne pas retenir la proposition du syndicat des eaux de Courbières.

Une solution locale sera étudiée.

#### REDEVANCE PRELEVEMENT SUR RESSOURCE EN EAU

Suite à la loi n°2006-1772 du 30/12/2006, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau potable est assise sur le volume d'eau prélevé en cours d'année.

Pour 2009 le taux est fixé à 0,033 euro le m<sup>3</sup>  
Le Conseil Municipal décide de faire prendre en charge cette redevance par le budget AEP de la Commune.

#### VILLAGE DE SERRES

##### Eau Potable

Suite à une demande de raccordement au réseau du village de Serres, M. le Sous Préfet a apporté les précisions suivantes :

Il ressort des éléments recueillis que le réseau du village de Serres n'est pas un réseau public communal mais un réseau privé (appartenant aux propriétaires des parcelles définies dans l'acte de constitution de l'association syndicale de Serres-Muret).

En conséquence, au regard de la situation s'inscrivant dans une affaire de droit privé, un demandeur doit solliciter l'avis de tous les propriétaires du réseau privé concernés pour effectuer des travaux de raccordement.

Dans le cas d'un refus de la part des propriétaires, une demande de desserte en eau potable d'un bâtiment peut être déposée auprès de la commune qui devra alors s'interroger sur la desserte de cet écart.

Deux options s'offrent à elle :

- la commune propose la desserte de l'ensemble du village financée à partir du budget de l'eau ;

- la commune considère que la demande s'apparente à une desserte isolée qui pourrait être mise à la seule charge du particulier desservi.

Après délibération, le Conseil Municipal a pris acte que le réseau de Serres est indépendant de la Commune qui ne peut pas intervenir dans sa gestion. A l'unanimité, il a été décidé qu'aucune desserte de l'ensemble du village n'est envisageable à l'heure actuelle et qu'une éventuelle desserte isolée serait à la seule charge du particulier desservi.

## EAU POTABLE

Le Syndicat des Eaux du Brivadois a procédé à une désinfection des réservoirs.

Les analyses des différents captages sont bonnes.

## ADDUCTION D'EAU POTABLE

Une étude pour l'acquisition des périmètres de protection autour des captages est lancée.

## RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU

M. le Maire a présenté le rapport sur l'eau potable distribuée sur la Commune.

Cette eau est de qualité sanitaire satisfaisante mais peu calcaire, et peut altérer les conduites métalliques. Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de la consommer.

Le document complet peut être consulté en Mairie.

## ASSAINISSEMENT

### ASSAINISSEMENT

Suite à la panne de la pompe sur le réseau d'eaux usées du bourg, le devis de réparation de l'entreprise Boyer est accepté.

## VIE ASSOCIATIVE

### CEREMONIES

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent la population et les enfants de la commune à participer aux différentes manifestations (11 novembre et 8 mai).

Ces cérémonies sont suivies d'un office religieux. Ensuite la municipalité offre le verre de l'amitié.



### PRET SALLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal a accepté avec plaisir de prêter la salle polyvalente pour l'Assemblée Générale de Pêche de la Haute Senouire le 25 octobre 2008.

M. Cornut, Président de l'AAPPMA, a remercié la Commune de St Pal de Senouire pour la subvention allouée en 2008 et le prêt de la salle.



## RESERVATION SALLE DES FETES

Le Comité des Fêtes a retenu la salle des fêtes pour l'assemblée générale le 18 avril et pour la Fête Patronale les 29 et 30 août 2009.

## FETE COMMUNALE 2008

Le Conseil Municipal tient à souligner que la fête communale de la St Barthélemy a connu en 2008 un vif succès.

Cette franche réussite est essentiellement due aux bénévoles du nouveau comité des fêtes avec à sa tête son président Vivien Giroux. La diversité des animations, la bonne ambiance, la disponibilité des membres du Comité des Fêtes ont permis un bon déroulement de ces deux jours.

Le public ne s'y est pas trompé et a participé nombreux au concours de pétanque, aux deux bals, au spectacle de danse folklorique toujours très apprécié, à la pêche à la ligne où toutes les truites ont été pêchées, aux promenades à dos d'ânes... et au feu d'artifice...

Merci donc à tous pour leur dévouement ou leur présence et rendez-vous est pris pour l'édition 2009 les 29 et 30 août...

Le Budget Communal 2009 prendra en charge le feu d'artifice du 30 août 2009.

Le devis d'ambiance<sup>43</sup> pour le feu d'artifice est accepté. Montant de la dépense 1 420 euros sono comprise.

## BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque est à la disposition de tous aux heures d'ouverture de la Mairie.

La responsable est Elise Giroux de Clersanges. Le bibliobus vient régulièrement pour remplacer les livres. Les personnes qui utilisent la

bibliothèque sont priées de rapporter les ouvrages avant la date de passage. Merci.

## AMIS BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'adhésion 2009 à l'association des Amis de la Bibliothèque Départementale (cotisation 30 euros)

## ACCUEIL DE LOISIRS

La salle polyvalente a été prêtée pour le mini camp des vacances de février. Cette activité est organisée par le Centre d'Accueil Intercommunal de la Communauté de Communes de La Chaise Dieu.

Suite à cette journée, les enfants ont adressé une gentille lettre de remerciement au Conseil Municipal.

## ACQUISITION DE PROJECTEURS

Alain Fouillit informe le Conseil qu'en 2004 deux projecteurs de 250 W et 50 m de câble ont été achetés par la Commune (dépenses 574 euros ht)



SECTIONS

ACQUISITION DE PARCELLE AU VILLAGE DE CLERSANGES

Suite à une demande parvenue en Mairie, le conseil a délibéré sur la vente d'une parcelle AC129 au village de Clersanges.

Après étude du plan, le Conseil souhaite :

- qu'une borne incendie reste sur le domaine public ;
- qu'un accès au bâtiment mitoyen soit préservé.

Avant de lancer la procédure de consultation des électeurs, le demandeur devra faire effectuer un bornage pour n'acquérir que le

terrain non concerné par les remarques du Conseil Municipal.

SECTION CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP

Après avoir entendu les conclusions de la réunion des ayants droit de la section, le Conseil Municipal arrête le projet de coupes.

O.N.F.

Le Conseil Municipal demande le maintien des personnels de terrain de l'O.N.F. pour la gestion des forêts communales.

**ORGANIGRAMME MUNICIPALITE**  
**ELECTIONS 2008**

**OUVERTURE DU SECRETARIAT**

Le mercredi après midi de 14 heures à 16 heures 30

Téléphone 04.71.00.91.93

Télécopie 04.71.00.11.17

Courriel : [Mairie-stpaldesenouire@wanadoo.fr](mailto:Mairie-stpaldesenouire@wanadoo.fr)



**Conseillers Municipaux élus le 9 mars 2008**

<i>AZIBERT Jacques</i>	<i>BARD Christophe</i>	<i>DIEU Thierry</i>
<i>FILAIRE Eric</i>	<i>FOUILLIT Alain</i>	<i>FOUILLIT Gérard</i>
<i>GIROUX Elise</i>	<i>GIROUX Raymond</i>	<i>MALFANT Michel</i>
<i>PIERROT Catherine</i>	<i>VESSAYRE Gilles</i>	

**Maire**  
**Alain FOUILLIT**

**1<sup>er</sup> adjoint**  
**Gilles VESSAYRE**

**2<sup>ème</sup> adjoint**  
**Christophe BARD**

**Finances**

Alain FOUILLIT  
Jacques AZIBERT  
Gérard FOUILLIT  
Raymond GIROUX  
Michel MALFANT

**Eau Potable**

Alain FOUILLIT  
Gilles VESSAYRE  
Thierry DIEU  
Eric FILAIRE

**Travaux Voies  
Réseaux Bâtiments**

Alain FOUILLIT  
Eric FILAIRE  
Christophe BARD  
Gérard FOUILLIT  
Raymond GIROUX  
Thierry DIEU

**Entretien du Bourg**

Gilles VESSAYRE  
Raymond GIROUX

**Tourisme  
Gîte Communal**

Catherine PIERROT  
Elise GIROUX

**Tourisme  
Sites Casadéens**

Christophe BARD  
Catherine PIERROT

**Sections**

Alain FOUILLIT  
Gérard FOUILLIT  
Elise GIROUX

**C.C.A.S.**

Alain FOUILLIT  
Catherine PIERROT  
Elise GIROUX  
Michel MALFANT  
Christophe BARD

**Hors Conseil**

Clément BARD  
Marcel  
DIOUDOUNAT  
Claudette  
VESSAYRE  
Maurice VINCENT

**Appel d'offres**

Alain FOUILLIT  
Jacques AZIBERT  
Raymond GIROUX  
Thierry DIEU

**Suppléants**

Gérard FOUILLIT  
Gilles VESSAYRE  
Eric FILAIRE

**Délégués  
Syndicat des Eaux du  
BRIVADOIS**

Elise GIROUX

**Suppléant**

Jacques AZIBERT

**Délégués SICALA**

Alain FOUILLIT

**Suppléant**

Christophe BARD

**Délégués  
Communauté de  
Communes**

Alain FOUILLIT

**Suppléant**

Christophe BARD

**Délégués  
Syndicat  
Electrification**

Raymond GIROUX  
Alain FOUILLIT

(Eric FILAIRE)

**Délégués  
Parc Livradois Forez**

Christophe BARD

**Suppléante**

Elise GIROUX

**Délégués  
SICTOM**

Jacques AZIBERT  
Christophe BARD

**Délégué  
Défense**

Thierry DIEU

**Délégués  
Office de Tourisme**

Catherine PIERROT  
Elise GIROUX

**Catastrophes naturelles  
Alerte téléphonique**

Alain FOUILLIT  
Gérard FOUILLIT  
Gilles VESSAYRE

Commission électorale

Délégué titulaire de l'Administration  
Alphonse MONNATE

Déléguée suppléante de l'Administration  
Martine MISSONNIER

Déléguée du tribunal de Grande Instance  
Claudette VESSAYRE

Commission des Impôts Directs  
désignée par le Directeur des Services fiscauxTitulaires

René BERNARD  
Jean DELABRE  
Jean FOULLIT  
Roger LENNE  
Alphonse MONNATE  
Bernard RAVEL

Suppléants

Thierry DIEU  
Eric FILAIRE  
Jean GALLON  
Michel Malfant  
Christian MARGERIT  
Gilles VESSAYRE

## LES BUDGETS

## BUDGET COMMUNAL: FONCTIONNEMENT

		CA2008	BP2009
<b>DEPENSES</b>		59 209,71	150 425,51
O11	Charges générales	19 398,31	28 336,51
O12	Charges personnel	17 070,02	17 800,00
65	Gestion courante	19 700,98	32 489,00
66	Charges financières	1 555,63	1 600,00
67	Charges exceptionnelles	1 484,77	200,00
o23	Virement section investissement		70 000,00

		BP2008	CA2008
<b>RECETTES</b>		134 019,06	150 425,51
70	Services et ventes diverses	12 071,00	200,00
73	Impôts et taxes	34 272,82	33 702,00
74	Dotations et participations	75 154,13	73 090,00
75	Produits de gestion courante	11 271,03	10 800,00
775	Produits exceptionnels	1 250,08	
oo2	Excédent fonctionnement reporté		32 633,51
		<b>Résultats</b> 74 809,35	

## BUDGET AIDE SOCIALE: FONCTIONNEMENT

		CA2008	BP2009
<b>DEPENSES</b>		1 948,00	2 603,97
6232	Repas et colis	1 795,00	2 003,97
6450	Cotisations	153,00	200,00
6718	Secours divers	0,00	400,00

RECETTES		2 080,00	2 603,97
7478	Subvention Commune	1 000,00	1 000,00
7713	Dons	1 080,00	100,00
OO2	Excédent		1 503,97
		Résultats 132,00	

BUDGET SECTION CLERSANGES, PISSIS, MOLIMARD, LE SAP  
FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA2008	BP2009
		17 263,00	44 127,87
61524	Entretien et réparations	2 557,04	22 277,87
627	Services bancaires	0,45	100,00
6282	Frais de garderie	1 573,51	0,00
635	Impôts	1 452,00	1 500,00
658	Répartition	11 680,00	20 250,00
RECETTES		23 952,00	44 127,87
7022	Coupes	20 250,00	0,00
7028	Mise en charge	2 250,00	0,00
758	Recouvrements	1 452,00	1 500,00
OO2	Excédent		42 627,87
		Résultats 6 689,00	

BUDGET EAU POTABLE ST PAL: FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA2008	BP2009
		8 875,86	29 082,72
11	Charges générales	5 370,00	17 300,32
654	Pertes créances irrécouvrables	0,00	50,00
66	Intérêts	834,50	800,00
671	Charges exceptionnelles	0,00	50,00
681	Dépenses amortissement 1997	2 671,36	2 671,36
681	Dépenses amortissement 2009		8 211,04
O23	Déficit		
RECETTES		CA2008	BP2009
		6 046,76	29 082,72
7011	Vente de l'eau	1 823,47	1 900,00
7064	Location compteurs	3 843,29	3 700,00
74	Subvention péréquation	0,00	1 000,00
758	Branchements	380,00	100,00
777	Reprise subventions		16 071,36
OO2	Excédent		6 311,36
		Résultats -2 829,10	

## BUDGET EAU POTABLE: INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA2008	BP2009
		111 277,67	64 590,17
131	Ecritures création budget	6 339,00	
1641	Ecritures création budget	100 000,00	
1641	Emprunts	967,43	1 000,00
211	Acquisition terrains		
2156	Travaux divers	3 971,24	17 518,81
2156	Travaux la Grange		30 000,00
1391	Reprise subventions		16 071,36
RECETTES		CA2008	BP2009
		174 794,57	64 590,17
131/1	Subvention Réseaux	52 694,00	
131	Subvention la Grange	33 440,00	
28158	Amortissement 1997	2 671,36	2 671,36
28158	Amortissement 2009		8 211,04
211	Ecritures création budget	637,48	
2158	Ecritures création budget	85 351,73	
oo1	Excédent		53 707,77
		Résultats 63 516,90	

## BUDGET ASSAINISSEMENT ST PAL: FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA2008	BP2009
		4 172,52	7 482,03
6068	Autres fournitures	0,00	50,00
615	Entretiens	0,00	50,00
618	Analyses	0,00	245,96
654	Pertes créances irrécouvrables	0,00	50,00
66	Intérêts	4 172,52	4 000,00
681	Dépenses amortissement 2009		3 086,07
O23	Virement à l'investissement		
RECETTES		CA2008	BP2009
		1 578,00	7 482,03
7061	Redevances Assainissement	1 578,00	1 500,00
758	Droits de branchement		3 000,00
777	Reprise subventions		1 906,35
OO2	Excédent		1 075,68
		Résultats -2 594,52	

## BUDGET ASSAINISSEMENT: INVESTISSEMENT

DEPENSES		CA2008	BP2009
		95 986,35	18 733,78
131	Ecritures création budget	5 160,00	
211	Ecritures création budget	637,48	
2158	Ecritures création budget	85 351,73	
1641	Emprunt	4 837,14	5 000,00
2158/1	Travaux Assainissement	0,00	11 827,43
1391	Reprise subventions		1 906,35

oo1	Déficit		
		CA2008	BP2009
	RECETTES	214 381,07	18 733,78
O21	Virement du fonctionnement		
1068	Affectation		
131/1	Subventions Assainissement Bourg	114 381,07	
1641/1	Emprunt Assainissement Bourg		
1641	Ecritures création budget	100 000,00	
28158	Amortissement 2009		3 086,07
OO2	Excédent		15 647,71
		Résultats 118 394,72	

## BUDGET COMMUNAL ST PAL: INVESTISSEMENT

	CA2008	BP2009
DEPENSES	130 946,39	469 424,26
Emprunts (Capital)	6 807,80	6 000,00
Achat matériel	750,59	3 500,00
Réparations mairie		4 500,00
Travaux de voirie	100 991,94	150 266,00
Aménagement salle communale		500,00
Bâtiments communaux		1 000,00
Ancien presbytère		500,00
Eglise	3 660,19	500,00
Aménagements Bourg	18 735,87	190 000,00
Aménagements Cimetière		5 000,00
Déficit		107 658,26

	CA2008	BP2009
RECETTES	10 263,00	469 424,26
Cautions des locations	1 150,00	
FCTVA	9 113,00	10 250,00
Affectation du Fonctionnement		231 387,26
Subventions voirie forestière		83 615,00
CG2D Aménagement Bourg		29 103,00
Réserve Parlementaire Bourg		15 000,00
DGE Aménagement Bourg		30 069,00
Virement du fonctionnement		70 000,00
	Résultats -120 683,39	

**ETUDE COMPARATIVE DU DERNIER BRANCHEMENT EAU POTABLE AU BOURG POUR LEQUEL LA COMMUNE A ETE CONDAMNEE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

<b>Ce qui a été fait</b>	<b>Ce qui aurait du être fait pour respecter scrupuleusement les lois et règlements qui ont permis de condamner la commune</b>
La demande de branchement : Faites par téléphone puis par écrit.	La demande : Faites par écrit avec estimation de l'importance de la consommation à venir.
Le traitement de la demande : Le jour même de la demande faite par téléphone, contact est pris avec l'entreprise qui accepte d'effectuer les travaux le lendemain. Mise en eau immédiate.	Le traitement de la demande : Etude de faisabilité, d'implantation, de mise en place de l'abri du compteur. Accord de la collectivité et du demandeur sur cette étude. Les entreprises sont contactées pour qu'elles établissent des devis pour les travaux de raccordement. Les devis sont soumis au demandeur. Le demandeur accepte le coût prévisionnel en signant le devis. Il accepte aussi le versement de 50 % du montant des travaux. Etablissement d'un titre de recette de l'acompte accepté par le demandeur. Traitement du titre de recette par la trésorerie. Paiement de l'acompte à la trésorerie par le demandeur. Les travaux d'installation sont alors réalisés par la collectivité sous sa responsabilité avec l'entreprise qu'elle a missionnée. Paiement de l'ensemble de la facture représentant tous les frais nécessaires à l'établissement du branchement (travaux, fournitures, occupation et réfection des chaussées et trottoirs). Etablissement d'un titre de recette du solde. Traitement du titre de recette par la trésorerie. Après paiement de l'ensemble de la facture mise en eau.
Durée de traitement de la demande : 2 jours	Durée de traitement de la demande : Impossible à déterminer mais de toute évidence plusieurs mois.
Paiement des factures par la Commune : Facture CHARRAT : 270.00 euros HT Facture Syndicat des Eaux : 253.84 euros HT Total : 523.84 euros	Paiement des factures par la Commune : Facture CHARRAT : 270.00 euros HT Facture Syndicat des Eaux : 253.84 euros HT Total : 523.84 euros
Droit de branchement pour le demandeur : 380,00 euros HT APRES REALISATION DES TRAVAUX ET DE LA MISE EN EAU. La différence à la charge du budget AEP.	Frais de branchement pour le demandeur : Facture CHARRAT : 270.00 euros HT Facture Syndicat des Eaux : 253.84 euros HT Total à charge du demandeur : 523.84 euros DONT 50% A L'ACCEPTATION DU DEVIS ET LE SOLDE AVANT LA MISE EN EAU.
Coût pour le demandeur : 400.90 euros TTC	Coût pour le demandeur : 523.84 euros
Coût pour le budget AEP St Pal de Senouire : 143.84 euros	Coût pour le budget AEP St Pal de Senouire : Néant
Coût pour le budget AEP après jugement : Travaux : 523.84 euros Jugement : 200.00 euros	Coût pour le budget AEP sans jugement... Néant
Coût pour l'assureur 1 255.00 euros	Coût pour l'assureur Néant

La même étude comparative peut être faite pour le dernier branchement Assainissement qui a fait l'objet de la même condamnation.

Les 3 000 euros HT du titre annulé ne prenaient pas en compte la participation aux frais de branchement qui permet à la commune d'obtenir le remboursement par le demandeur des travaux de réalisation.

Il ne s'agissait que du raccordement à l'égout qui permet l'économie d'une installation individuelle.

## NOUVEAU REGLEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Suite aux contacts pris avec Christian ROSSIGNOL Chef du Service en Charge du Conseil et de l'Expertise Technique DDEA de la Haute-Loire, un nouveau règlement des services d'eau et assainissement est décidé.

### ASSAINISSEMENT

La participation au raccordement à l'égout :

Pour les maisons neuves et édifiées après la réalisation du réseau, justifiée par l'économie réalisée par le constructeur qui se trouve dispensé de réaliser un assainissement individuel réglementaire. Son montant ne peut excéder 80% du coût de fourniture et pose d'une installation individuelle.

3 000.00 Euros HT

Les frais de branchement :

Correspondent au remboursement de tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux de construction des parties de branchement situées sous la voirie publique. Son montant peut être forfaitaire dès lors qu'il n'excède pas le coût des travaux, moins les subventions.

Habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs :

450,00 Euros HT.

Habitations édifiées postérieurement à la mise en service des collecteurs :

Le raccordé remboursera à la collectivité 50 % du coût réel des travaux.

Redevance au service d'assainissement

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement.

Le montant de la redevance est fixé à :

PART FIXE : 50.00 Euros HT par logement.

PART PROPORTIONNELLE : 0,40 Euros HT par m<sup>3</sup>

### EAU POTABLE

Les frais de branchement

Qui correspondent au remboursement par le pétitionnaire du coût des travaux de construction du seul branchement au réseau d'eau.

Tous les frais nécessaires à l'établissement du branchement (travaux, fournitures, occupation et réfection des chaussées et trottoirs) sont à la charge du propriétaire ou de la copropriété.

Avant l'exécution des travaux, la collectivité établit un devis. Un acompte de 50% du montant des travaux doit être réglé à la signature du devis.

Le solde est exigible dès l'achèvement des travaux. La facture est établie en fonction des quantités réellement mises en oeuvre.

La mise en eau aura lieu après paiement de l'ensemble de la facture.

Prix de l'eau potable

D'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le prix facturé à l'utilisateur doit comprendre deux parties («tarification binôme») :

- un montant calculé en fonction du volume consommé par l'abonné.

- une partie fixe correspondant aux charges fixes du service et du mode de branchement.

Le Conseil Municipal déplore que ce nouveau règlement soit moins favorable pour les demandeurs mais ces mesures sont mises en place pour respecter scrupuleusement les lois et ainsi ne plus connaître des poursuites auprès du tribunal administratif.

**LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS**

Anciens Combattants

Président Jean DELABRE

Association de Pêche de la Haute Senouire

Président Pascal CORNUT

Association de Chasse

Président Frédéric NOYEL

Comité des Fêtes

Président Vivien GIROUX

**SOCIETE DE PECHE DE LA HAUTE SENOUIRE**

C'est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1953 que la Société de Pêche a été créée.

L'association a son siège social à Saint Pal de Senouire. Après que plusieurs présidents se soient succédés (Messieurs Roux — Baylot — Giroux — Cauet), Pascal Cornut est en charge de la Société. Il a été Vice-Président de 1991 à 1996 et Président depuis 1997.

Sa responsabilité porte sur un linéaire piscicole de 90 kms de berge (27.5 kms sur la Senouire et 60 kms sur les affluents). La population est essentiellement de la truite fario ainsi que du vairon, du goujon et de la loche.

L'association qui comptait 258 membres en 2008 est très active et chaque année ses membres volontaires participent aux différentes manifestations comme la fête de la pêche, le nettoyage de rivière, le déversement de truites, etc.

La Société de pêche est aussi très attentive sur l'estimation de la population du poisson pour pouvoir agir en conséquence et effectue chaque année des pêches électriques et des comptages de frayères. La grande préoccupation reste l'ensablement qui met en péril l'habitat du poisson.

La société de pêche gère aussi le plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu, un site exceptionnel au coeur de la forêt. Chaque semaine des déversements de truites et de saumons de fontaine y sont effectués.

Elle a également investi pour la signalétique routière de ce site.

Elle a mis en valeur ce plan d'eau par l'implantation de panneaux de réglementation, de poubelles, ainsi que de trois tables et bancs.

Depuis 2008, une école de pêche à la mouche a vu le jour grâce à la collaboration des AAPPMA d'Allègre et de Saint Pal de Senouire : l'Atelier Pêche Nature Allègre Saint Pal de Senouire.

Jean-Gilles RIX, responsable de l'école de pêche, accueille tous les 15 jours (le samedi après-midi à la salle George Sand à Allègre) les adhérents pour confectionner les mouches. Des sorties sont également réalisées pour mettre en pratique ce mode de pêche.

Notre commune reste très attachée à cette association de pêche qui s'implique avec beaucoup de générosité et lui souhaite longue vie



**COMITE DES FETES**

Le Comité des Fêtes de Saint Pal de Senouire créé en 2008, sous la présidence de Vivien GIROUX a tenu son Assemblée Générale le 18 avril 2009.

De nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe déjà présente comme par exemple : Roselyne AZIBERT, Julie AZIBERT, Nicolas CORNUT, Thomas PINNA et Cyril ROUSSET. Nous leur souhaitons la bienvenue. L'équipe compte actuellement 15 membres.

Nous vous donnons rendez-vous pour la fête patronale qui se déroulera les 29 et 30 août prochains où nous vous attendons nombreux, pour un moment de détente et de convivialité.

Vivien GIROUX Le Président

